

COMITE FRANÇAIS DES ÉTUDES BYZANTINES

Compte rendu de l'Assemblée générale du 30 janvier 2016.

Présents (30) : Marie-France Auzépy, Marie-Hélène Blanchet, Saska Bogevska, Michel Cacouros, Béatrice Caseau, Jean-Claude Cheynet, Alexis Chryssostalis, Marie-Hélène Congourdeau, Vincent Déroche, Jannic Durand, Jean-Pierre Grélois, Michel Kaplan, Stavros Lazaris, Eric Limousin, Jean-Marie Martin, Bernadette Martin-Hisard, Charis Messis, Elisabeth Malamut, Sophie Métivier, Cécile Morrison, Andreas Nicolaïdès, Annick Peters-Custot, Brigitte Pitarakis, Dubravka Preradovic, Ionna Rapti, Guillaume Saint-Guillain, Georges Sideris, Alessio Sopracasa, Michel Stavrou, Constantin Zuckerman.

Représentés (10) : Sulamith Brodbeck, Olivier Delouis, Nicolas Drocourt, Christian Förstel, Thierry Ganchou, Catherine Jolivet-Lévy, Ioanna Lagou, Dominic Moreau, Catherine Otten, Filippo Ronconi.

Excusés (2) : Michel Balard, Morgane Cariou, Brigitte Mondrain.

La séance est ouverte à 10h27, le quorum étant atteint : sur les 36 membres du Comité à jour de leur cotisation, 40 sont présents ou représentés (ce qui constitue un phénomène exceptionnel de quorum inversé)¹.

1. Rapport moral du Président

Le Président présente un rapport moral très bref : l'activité essentielle du bureau du CFEB a consisté à faire circuler l'information autour du Congrès international de Belgrade. Il rappelle que la pétition soumise à l'UNESCO, concernant les projets ou actualités de transformation d'églises byzantines en mosquées en Turquie, a reçu une réponse. Par ailleurs, les projets d'aménagement de la Rotonde de Thessalonique (projet d'installation d'une croix en son sommet) ont suscité des inquiétudes et pétitions de chercheurs et historiens grecs, qui ont conduit à l'abandon de cette initiative.

Concernant les programmes d'enseignement de l'histoire dans les classes du secondaire, l'évolution constatée est plutôt favorable à Byzance. Le CFEB reste toutefois vigilant.

Enfin, la fusion de divers laboratoires de l'EHESS pour constituer le CESOR a interrompu la subvention accordée jusqu'ici à l'AIEMB (500 euros), qui a été toutefois rétablie à notre demande. Celle du CFEB (500 euros), est également maintenue pour cette année.

L'approbation du rapport moral est soumise au vote de l'AG, et est acquise à l'unanimité des voix.

2. Rapport financier (voir document joint)

Le trésorier, Guillaume Saint-Guillain, expose l'exercice financier du Comité pour 2015, et commence en s'excusant d'avoir oublié d'envoyer les reçus fiscaux (lesquels ne doivent toutefois être produits qu'en cas de contrôle fiscal) : ils seront expédiés dans el courant du

¹ Quatre membres sur CFEB étaient présents ou représentés, sans être à jour de leur cotisation.

mois de février. En ce qui concerne les rentrées, le trésorier signale que le produit du Livret A n'a pas été accessible à temps en raison de la date précoce de l'A.G. (et du fait que l'abonnement bancaire choisi pour le compte du CFEB n'inclut pas, pour des raisons économiques, l'accès aux comptes *via* internet). Ce revenu sera évidemment faible compte tenu du déclin de la rémunération de ce type de produit d'épargne.

Les profits importants qui paraissent figurer dans les comptes résultent du fait que le CFEB a servi d'intermédiaire pour le financement de deux colloques. Dans la réalité, les profits 2015 sont faibles, de l'ordre de 2000 €. Les recettes 2015 du CFEB, largement liées aux cotisations des membres, ne sont pas au mieux : sur 113 membres du CFEB, 36 seulement sont à jour de leurs cotisations. Les relances individuelles auxquelles a procédé le trésorier n'ont pas eu de succès. Dans la perspective du Congrès international de 2016, c'est ennuyeux. Le trésorier a évalué le montant total des retards de cotisations à plus de 11 000 €, soit pratiquement le coût d'un congrès international pour le CFEB.

Le renouvellement de l'abonnement au site internet sera fait dans l'année, et le coût sera plus élevé que les années précédentes.

Dans les prévisions budgétaires figurent en bonne place les frais liés au congrès de Belgrade. Une estimation d'économétrie pifométrique réalisée par le trésorier fixe ces frais à la hauteur de 13 000 €, voire plus (ils avaient été de 10 500 € pour Sofia, ville moins chère que Belgrade).

Michel Kaplan demande à savoir, par comparaison, quel était le solde des comptes du CFEB au 1^{er} janvier 2011, soit juste avant le congrès de Sofia. Annick Peters-Custot indique qu'il était de 25 474,88 €. La baisse est donc sensible. La question de l'évaluation anticipée du montant des subventions que le CFEB accordera à chaque doctorant qui en aura fait la demande est posée. V. Déroche expose d'abord que les frais pour Belgrade paraissent moins élevés que ce qui était d'abord estimé. En effet, le coût du trajet, via Austrian Airlines et moyennant une brève escale, est actuellement de 190 € environ (au 30 janvier 2016). Certains des hôtels mentionnés sur le site du Congrès proposent des chambres à partir de 40 € la nuitée. Le système « Airbnb » a l'air très présent dans la capitale serbe. L'ensemble fait que le montant incompressible d'une semaine à Belgrade (voyage + nuitées + 120 € de frais d'inscription) s'élève à environ 600 €.

Les doctorants doivent demander des subventions à leur laboratoire de rattachement ainsi qu'à leur école doctorale. En général, d'après V. Déroche, l'ensemble peut s'élever à 300 €. Si le CFEB complète à hauteur de 300 € par étudiant, le coût du séjour pour les doctorants leur sera assez léger. Suite à une demande d'E. Malamut, V. Déroche confirme que les étudiants byzantinistes rattachés à d'autres laboratoires que l'UMR 8167 ont le droit de faire une demande de subvention auprès du CFEB. Paolo Odorico précise que les règles à l'EHESS sont un peu différentes de celles exposées, car on ne peut cumuler les subventions : c'est soit le laboratoire, soit l'école doctorale. A l'Université Paris 4-Sorbonne, l'accès à un financement par l'école doctorale est soumis à l'obtention préalable d'une subvention du laboratoire.

Quoi qu'il en soit, dans la mesure où tous les doctorants seront inscrits au Congrès d'ici le 29 février, et qu'ils ne peuvent le faire qu'avec une lettre de leur directeur de thèse, on aura accès au recensement complet des participations de doctorants au début du mois de mars.

Annick Peters-Custot expose qu'elle a été saisie d'une demande faite par un membre du CFEB qui est un chercheur post-doctorant sans poste, mais qui dirige une table ronde inscrite au programme du congrès de Belgrade. De fait, si cette personne est membre associé à l'UMR, elle peut demander une subvention à cette dernière. La priorité du CFEB est plutôt les étudiants. Certains cas exceptionnels peuvent obtenir quelque soutien financier du CFEB, dans la limite de 300 euros.

Cécile Morrisson intervient au sujet du Compte ZACOS, et demande s'il reste des exemplaires invendus des *Sceaux byzantins*, car visiblement certains collectionneurs pourraient être intéressés. Elle suggère de faire de la publicité au sujet de telles ventes sur un média spécialisé dans la numismatique, afin d'augmenter les recettes du CFEB. On précise que le produit de ces ventes ne pourra être dépensé que pour des activités relatives à la sigillographie (ce qui exclut tout financement pour le congrès de Belgrade, à l'exception de la table ronde de sigillographie).

Suite à ces discussions, le rapport financier est approuvé à l'unanimité.
L'Assemblée générale vote également à l'unanimité le quitus au trésorier.

3. Election de nouveaux membres

Le Comité examine quatre candidatures cette année, celles de :

Judith Soria, docteure en 2015, présentée par Catherine Jolivet-Lévy et Ioanna Rapti.

Lucile Hermay, docteure en 2015, présentée par Jean-Claude Cheynet et Béatrice Caseau

Vera Tchensova, présentée par Vivien Prigent et Guillaume Saint-Guillain.

Dorota Giovannoni, Documentaliste scientifique au département des Objets d'art au musée du Louvre, présentée par Jannic Durand et Ioanna Rapti (cette candidate, bien que n'ayant pas soutenu de doctorat, a fait état d'un grand nombre de publications, ainsi que de l'organisation de diverses expositions et de la composition des catalogues d'exposition afférents).

A ce sujet, il est rappelé que les statuts du Comité n'exigent pas de ses membres le titre de docteur, mais que les membres y sont élus par l'Assemblée générale « à raison de leurs fonctions, de leurs titres, de leurs travaux, dans l'acception la plus large des études byzantines » (§ 3 des Statuts).

Les quatre candidats sont reçus à l'unanimité des suffrages exprimés.

4. Fixation de la cotisation du CFEB pour 2017

Les débats reviennent à la possibilité d'une augmentation de la cotisation, liée à la constatation d'un déclin toujours croissant des recettes provenant de leur perception. Rappelons que seulement 1/3 des membres du CFEB sont à jour de leurs cotisations – parmi lesquels il faut distinguer les oublis ponctuels des omissions structurelles, sur lesquelles une augmentation de la cotisation aura peu d'impact.

Les discussions s'engagent sur les voies déjà fréquentées précédemment, notamment l'accroissement des risques de fuite des cotisations si le montant est augmenté ; la proposition d'une modification des statuts qui spécifierait qu'on n'est / reste membre du CFEB qu'au bout de 3 années consécutives de cotisations dûment versées (dans la pratique c'est toujours délicat à mettre en œuvre) ; la publicité des noms des mauvais payeurs, ou leur éviction pure et simple ; un système double de cotisation, avec une barre à 20 euros et la possibilité de donner plus (mais en général ce système paraît tirer la moyenne des cotisations vers le bas)...

La proposition la plus discutée reste celle d'une clause d'amnistie partielle faisant revenir les mauvais payeurs récurrents dans le giron du CFEB moyennant le paiement de la cotisation pour l'année en cours et de celles des deux années précédentes... Paolo Odorico propose de confier au bureau la mission de rédiger une lettre aux mauvais payeurs, qui leur donnerait le choix entre le paiement de ces trois années de cotisation, et l'examen de leur cas

au cours de l'AG suivante, laquelle envisagerait leur exclusion du CFEB – et donc l'élimination de leur fiche bibliographique du site du CFEB.

Vincent Déroche rappelle qu'il faut un vote de l'AG pour que le bureau dispose d'une telle prérogative.

L'AG vote à l'unanimité de confier le soin de cette lettre et de son envoi au Président du CFEB.

Il paraît rapidement évident qu'il faudra sérieusement reprendre la question de l'augmentation de la cotisation une fois le congrès de Belgrade passé, son bilan financier effectué, donc au moment de l'AG de 2017. Dans l'intervalle, il est proposé de ne pas toucher pour 2017 au montant de la cotisation, qui reste fixé à 35 €. L'AG vote à l'unanimité le maintien de la cotisation à 35 € pour 2017.

Entre-temps, la discussion s'est lancée, à l'instigation de Marie-France Auzépy, sur les activités (et les non-activités) du CFEB, question récurrente que relaie Paolo Odorico. A l'exception de l'organisation du Congrès international, de l'existence et de la mise à jour du site et des fiches bibliographiques, de la circulation des informations – et, ajoute Cécile Morisson, de la subvention à l'AIEMB – le CFEB ne ferait rien, ce que déplorent ces deux interventions. La défense expose avec une belle régularité les arguments habituels, et notamment que la comparaison sempiternelle avec le comité anglais, qui organise un colloque annuel vital pour lui, car la présence des byzantinistes est très éclatée entre les diverses institutions nationales, n'a pas lieu d'être, dans la mesure où la situation des byzantinistes français est très différente. Par ailleurs, les membres du CFEB sont déjà surchargés de colloques. Le CFEB n'a d'ailleurs jamais été saisi d'aucune demande en ce sens.

Michel Kaplan propose que la convocation à l'AG annuelle du CFEB contienne les coordonnées bancaires (IBAN) du Comité, pour permettre de procéder au virement anticipé des cotisations, ce qui est plus pratique pour tout le monde. Le trésorier répond que le bas niveau de l'abonnement bancaire, choisi par économie, ne permet pas l'accès internet aux comptes, et ne faciliterait donc pas la prise en compte de ces versements. Si on souhaite accéder à une telle possibilité, il convient d'autoriser des frais bancaires plus élevés.

5. Informations concernant le Congrès de Belgrade

Il est rappelé que le site internet du Congrès est accessible à l'adresse suivante : <http://byz2016.rs>.

Le tarif préférentiel et le paiement par carte bleue sont garantis jusqu'au 29 février 2016. Vincent Déroche informe l'AG que des demandes de subvention ont été portées à la Mairie de Paris (avec des chances minimales) et à la région (avec des chances plus élevées). Le MAE est hors champ.

Le Comité serbe a mis en place, au nom de l'AIEB, des bourses pour les étudiants de moins de 40 ans. La procédure de demande s'est close au 31 janvier. De toute façon, pour Michel Kaplan, qui se rendra à Belgrade avec le Secrétaire au début février pour communiquer avec le comité serbe, et notamment procéder à la distribution des subventions (passées de 40 à 100), les ressortissants français, allemands, anglais, américains, etc. ne seront pas prioritaires, ces bourses étant dirigées prioritairement vers des pays dont les niveaux salariaux sont très inférieurs à ceux de l'Europe occidentale. Deux étudiants de France sont

connus pour avoir procédé à une demande. Michel Kaplan ne défendra pas particulièrement les intérêts des doctorants de France.

Une question importante requiert un vote de notre AG : la réunion de l'AG de l'AIEB de Belgrade votera sur le choix du site du 24^e congrès (Congrès de 2021). Les candidatures connues au 31 décembre 2015 (date limite de dépôt des candidatures) sont : Munich, Chypre, Istanbul.

Si la proposition du comité allemand n'a pas fait jaillir de discussion particulière, cette courte liste a appelé quelques commentaires sur Chypre et Istanbul.

Les débats s'engagent d'abord sur Chypre et la délicate question des deux comités nationaux en concurrence, une situation qui n'est pas inédite, puisqu'elle a déjà existé en Italie, où elle avait été résolue par la disparition progressive d'une des parties. On rappelle la situation : le comité chypriote qui a déposé la candidature de Nicosie existe depuis 1961, mais rassemble un très faible nombre de membres, et n'a pas reçu l'approbation des autorités chypriotes. Le second comité, créé dans la foulée du Congrès de Sofia de 2011 (mais après septembre 2013, dans la mesure où l'AG de l'AIEB, datée de septembre 2013 et réunie à Athènes, n'a pas été saisie de la question), comprend 57 membres, universitaires et chercheurs, a été approuvé par les autorités chypriotes, et revendique d'être le vrai comité chypriote, bien qu'il ne soit pas reconnu par l'AIEB. Le comité français n'a pas à se prononcer sur la question chypriote, mais doit déterminer si la proposition chypriote est viable.

M. Kaplan prend la parole longuement, pour expliquer combien la situation s'est dégradée depuis le Congrès de Sofia : en effet, deux pays pressentis pour la prochaine candidature ont renoncé : l'Espagne (très rapidement) pour des raisons économiques, puis Thessalonique, pour les mêmes raisons. D'après lui, même si Istanbul avait failli être retenu pour 2016 (à une voix près, 16 voix contre 17), la probabilité d'un succès turc semble avoir baissé, surtout à cause de la politique générale de la Turquie et de son Premier ministre, qui pose problème et met en lumière l'attitude du gouvernement turc à l'égard de leurs propres universitaires. Les problèmes de sécurité, qui certes existent en Turquie, se recountent désormais partout et ne sauraient en ce moment être des critères déterminants. Même si Istanbul a peu de chance, le CFEB devrait, d'après M. Kaplan, voter pour ce site pour des raisons politiques.

Pour en revenir au cas chypriote, le Bureau de l'AIEB a passé un temps considérable à tenter de réconcilier les deux comités. Ces efforts sont restés vains. Le seul contrôle de légalité que le bureau de l'AIEB peut effectuer auprès du plus ancien comité chypriote consiste à exiger les papiers certifiant l'enregistrement de l'Association auprès du ministère chypriote de l'intérieur, ce qui a été exigé effectivement. Visiblement les problèmes sont liés en partie à des querelles de personnes. A. Nicolaïdès apporte quelques précisions à ce sujet.

Le problème du comité chypriote sera évoqué à l'AG de l'AIEB à Belgrade. En effet, le bureau de l'AIEB n'a pas de pouvoir, c'est l'AG qui désigne les nouveaux membres de l'AIEB. La seule solution d'après les statuts, c'est que le BEK (comité fondé en 2013) pose sa candidature à l'AIEB pour l'AG de Belgrade. *De facto* l'AG de l'AIEB sera obligée d'en débattre et soit de reconduire l'ancien comité, soit d'admettre le BEK, ce qui vaudra exclusion du précédent, puisque chaque Etat ne peut être représenté que par un comité unique. Mais ce sera trop tard pour que la candidature chypriote puisse être sérieusement examinée pour 2021.

L'AG du CFEB est alors saisie de la question, sur laquelle elle doit trancher par un vote : au cas où le BEK (comité chypriote 2013) présenterait sa candidature pour intégrer l'AIEB à l'AG de Belgrade en août 2016, le bureau doit-il voter en faveur de cette candidature ? A cette question l'AG vote oui à l'unanimité moins deux abstentions.

Cécile Morrisson prend la parole pour exposer qu'il convient de soutenir la candidature d'Istanbul avec la dernière fermeté, en pratiquant un lobbying intense y compris auprès de nos amis grecs. Paolo Odorico conforte cette option au nom des principes : en Turquie, des institutions commencent à défendre les études byzantines. Il faut les soutenir. Beaucoup de postes sont créés dans les universités de province. Des rapprochements avec les Grecs sont accomplis, et de jeunes étudiants turcs qui ont appris le grec se lancent dans les études byzantines. Le nombre des jeunes byzantinistes turcs augmente... La politique intérieure turque est regrettable mais c'est le moment de soutenir nos collègues. Brigitte Pitarakis intervient également, en soulignant que, bien qu'elle n'ait pas pu figurer dans le comité turc dans la mesure où elle est membre du CFEB, elle a assisté à diverses réunions chez les universitaires turcs, et tient à rendre compte de l'enthousiasme collectif que soulève la candidature d'Istanbul, malgré l'actualité tendue. Cette intervention est suivie d'applaudissements. Jean-Claude Cheynet donne un dernier argument : l'organisation, qu'il a suivie de près, d'un colloque de sigillographie à Istanbul a montré que, matériellement, ce type de rencontre était assez aisé et que, par ailleurs, il existe un fort intérêt pour l'histoire pré-turque.

Michel Kaplan tient à tempérer le faible écart des voix lors du vote de l'AG de l'AIEB au congrès de Sofia : cette faible différence est largement le fait du vote des 3 membres du bureau de l'AIEB qui ont tous voté pour Istanbul : si on ôte les 3 voix du bureau, le résultat du vote n'est pas de 16 voix contre 17, mais de 13 voix contre 17. Il rappelle combien ce vote avait donné l'impression de la reconstitution d'une alliance contre l'Empire ottoman, incluant Vienne. Cette opposition des votes fut très gênante : de fait, les comités en faveur d'Istanbul venaient des pays les plus riches, des Etats occidentaux (incluant australiens, américains...). La situation sera peut-être différente en août 2016. Quoi qu'il en soit, pour Michel Kaplan, l'AG doit voter Istanbul. D'autant que, comme le souligne Paolo Odorico, l'intérêt économique est en faveur de cette ville, moins chère que Munich.

On passe au vote à main levée dont le résultat donne : 2 voix pour Munich, une abstention, et le reste des voix pour Istanbul. L'AG confie donc au bureau le mandat de voter en faveur d'Istanbul à l'AG de Belgrade.

Michel Kaplan souhaite ensuite faire un point sur l'élection du prochain bureau de l'AIEB, qui sera partiellement renouvelé. Les candidats doivent être proposés par leurs comités et avoir moins de 70 ans. Le secrétaire actuel – habituellement le secrétaire de l'AIEB est un Grec – sera proposé à nouveau par le comité grec. Pour ce qui est de la présidence, partagée entre un Président et un Président adjoint depuis la réforme des statuts de 2013, il devrait y avoir un « gentleman agreement » entre John Haldon et Antonio Rigo. Le trésorier, ou son adjoint, doit être Français sinon parisien, car les statuts et le compte bancaire de l'AIEB sont à Paris. Enfin, d'après M. Kaplan, il est mieux que le trésorier soit de rang magistral, parce que les autres le seront.

En conclusion, le CFEB doit présenter un, sinon deux candidat(s). Vincent Déroche, pressenti, accepte de présenter sa candidature. B. Caseau annonce alors avoir été contactée par le comité canadien, préoccupé de l'absence programmée de femmes au bureau de l'AIEB, absence jugée incorrecte. Vincent Déroche rappelle qu'il est de bon ton que le candidat à l'AIEB ait déjà exercé des fonctions au sein d'un comité national. Michel Kaplan expose qu'il est plus commode que les candidats aient déjà participé à des AG de l'AIEB et en connaissent ainsi le fonctionnement.

Paolo Odorico propose alors qu'on vote sur un ticket. Comme aucun autre ne se présente que le duo B. Caseau (Trésorier) / V. Déroche (Trésorier-adjoint), on ne procède pas au vote, l'AG étant considérée comme unanime sur ce point.

6. Questions diverses

A propos du programme du congrès de Belgrade, Jannic Durand exprime un regret, que la proposition du CFEB d'une séance plénière sur le patrimoine ait été rejetée ; et de chaleureux remerciements à l'égard du bureau et de tous ceux qui ont soutenu cette proposition.

A propos de la situation délicate que vivent actuellement les universitaires turcs, Marie-France Auzépy propose à l'AG de voter une motion de soutien. Elle a préparé un texte, qui est collectivement retravaillé par l'AG. On aboutit à un texte final qui sera placé sur le site du CFEB, et envoyé aux autorités compétentes (voir document joint).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h 15 et suivie d'un pot cordial.